Dirigeant/e en facility management et maintenance (DF)

Remplace: INFOformation&profession «Dirigeant/e en facility management et maintenance diplômé/e (DF), en consultation» du 29.04.2020

▷ Règlement d'examen professionnel supérieur approuvé par le SEFRI le 11 août 2020.

▷ Le règlement d'examen du 24 mars 2006 concernant l'examen professionnel supérieur de dirigeant/e de maintenance diplômé/e ainsi que celui du 28 novembre 2003 concernant l'examen professionnel supérieur de dirigeant/e diplômé/e en facility management sont abrogés.

Description brève

Les dirigeants/es en facility management et maintenance diplômés/es (DFMM) assurent l'exploitation de bâtiments, d'installations et d'environnements de travail. Ils/elles contribuent ainsi à l'activité centrale des entreprises. Ils/elles fournissent des prestations quant à la mise à disposition et à la maintenance de bâtiments, d'équipements et d'installations durant tout le cycle de vie de ceux-ci. Par ailleurs, au moyen de prestations personnelles du domaine de l'hospitality management, ils/elles créent des conditions de travail optimales pour les collaborateurs d'une entreprise. Pour la maintenance industrielle, la disponibilité (maximale) des installations de production est placée au premier plan.

En facility management, on différencie deux pôles principaux:

- Surface et infrastructure
- Homme et organisation

Surface et infrastructure comprend la gestion technique du bâtiment, la gestion immobilière, la gestion de surfaces à orientation plutôt commerciale, la gestion du lieu de travail et la sécurité du bâtiment.
Homme et organisation comprend l'hospitality management (services de nettoyage, restauration, mise à disposition de linge d'entreprise et de vêtements de travail), la protection de la santé et la sécurité sur le lieu de travail, la logistique interne ainsi que d'autres prestations telles que l'accueil et le service postal.

La fonction de facility management interne à l'entreprise se trouve dans tous les secteurs et types d'entreprises, à savoir dans les moyennes et grandes entreprises des secteurs des services, du commerce, de l'artisanat, de la santé et de l'industrie. Dans le domaine de la maintenance industrielle, l'accent est mis sur les sociétés de production, les exploitants d'infrastructures (transport) ou les fournisseurs d'énergie. Les DFMM travaillent également comme fournisseurs/euses de services externes. Ils/elles proposent des prestations externes dans le domaine du facility management et de la maintenance.

Organe responsable

Les organisations du monde du travail suivantes constituent l'organe responsable:

- Association suisse du facility management et de la maintenance (fmpro)
- FM Kammer der Schweiz Immobilienwirtschaft (SVIT FM Suisse)
- Association des entreprises suisses en nettoyage (Allpura)

Admission

Sont admis/es à l'examen final les candidats/es qui, à la date limite d'inscription:

a) sont titulaires d'un brevet fédéral ou d'un autre diplôme de degré tertiaire et disposent d'une expérience professionnelle pertinente d'au moins deux ans;

ou

b) sont titulaires d'un diplôme du degré secondaire II ou d'une qualification équivalente et peuvent prouver une expérience professionnelle pertinente d'au moins cinq ans, dont deux minimum dans une fonction de cadre;

et

c) disposent des certificats de modules A-G.

Certificats de modules

Les certificats de modules suivants doivent être acquis pour l'admission à l'examen final:

- Module A: Direction de collaborateurs
- Module B: Mise en œuvre d'une communication interne/externe
- Module C: Application des bases normatives et règlements de sécurité
- Module D: Organisation du domaine de responsabilité
- Module E: Gestion financière du domaine de responsabilité
- Module F: Développement de compétences personnelles
- Module G: Fourniture et acquisition de prestations

Le contenu et les exigences des modules sont spécifiés dans les descriptifs des modules de l'organe responsable. Ils sont énumérés dans les directives ou dans leur annexe.

Examen

L'examen comprend les épreuves suivantes qui englobent les différents modules: 1) travail de diplôme (écrit au préalable), 2) courte présentation du travail de diplôme (oral), 3) entretien avec les experts portant sur le travail de diplôme (oral), 4) entretien avec les experts sur 3 domaines de compétences opérationnelles de spécialisation (oral), 5) traitement d'une situation «Business-Case» (écrit).

Titre

Les titulaires du diplôme sont autorisés/es à porter le titre protégé de:

- Dirigeant/e en facility management et maintenance avec diplôme fédéral
- Leiter/in in Facility Management und Maintenance mit eidgenössischem Diplom
- Dirigente in facility management e manutenzione con diploma federale

La traduction anglaise recommandée est

- Head of Facility Management and Maintenance, Advanced Federal Diploma of Higher Education

Dispositions finales

Les candidats/es qui ont échoué à l'examen professionnel supérieur de dirigeant/e de maintenance diplômé/e en vertu du règlement du 24 mars 2006, respectivement à l'examen professionnel supérieur de dirigeant/e diplômé/e en facility management en vertu du règlement du 28 novembre 2003, ont la possibilité de les répéter une première fois et, le cas échéant, une seconde fois jusqu'au 31 décembre 2023.

Pour en savoir plus

Association suisse du facility management et de la maintenance (fmpro)
www.fmpro-swiss.ch
FM Kammer der Schweiz Immobilienwirtschaft (SVIT FM Suisse)
www.svit.ch
Association des entreprises suisses en nettoyage (Allpura)
www.allpura.ch

© Centre suisse de services Formation professionnelle I orientation professionnelle, universitaire et de carrière CSFO
www.csfo.ch I **info-docu@csfo.ch** I 18.11.2020